

Webconférence annuelle de l'AAP le 14 novembre 2024

Achats < seuils de dispense de mise en concurrence

**Le guide des procédures adaptées et le kit MAPA de
l'AAP**

David JOURDAN

Achats < seuils de dispense de mise en concurrence

Les préconisations du guide des procédures adaptées de l'AAP

- **Achats faisant l'objet d'un traitement spécifique par le guide avec un mot d'ordre : pragmatisme**
- **Un rappel des prescriptions du CCP**
 - Choisir une offre pertinente
 - Faire une bonne utilisation des deniers publics
 - Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin
- **Pas d'automatisme dans la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence notamment :**
 - Pour les achats de faible montant, le cas échéant selon un seuil déterminé par l'acheteur
 - Quand l'achat obéit à des impératifs particuliers (besoin ponctuel, urgence, faible concurrence...)

- **Application de la doctrine de l'AAP : Mise en concurrence = MAPA**
- **Une procédure adaptée et proportionnée aux enjeux de l'achat :**
 - Temps à mobiliser pour l'acheteur et l'opérateur économique
 - Délais et coût de procédures
- **Les modalités alternatives de publicité proposées :**
 - Consultation d'un minimum de trois opérateurs économiques
 - Publicité simplifiée sur un support adapté en fonction de la nature de l'achat :
 - Journaux locaux
 - BOAMP (< 90 000 € HT)
 - Autre support (site en ligne, journal professionnel...)

- **Un kit MAPA dans l'hypothèse de la demande de trois devis**
- **Consulter par courriel ou via le profil d'acheteur :**
 - Modèle de courriel de consultation précisant notamment :
 - L'objet de la consultation (avec le cas échéant un cahier des charges simplifié) ;
 - Le contenu de l'offre ;
 - Les critères de choix des offres et leur pondération éventuelle ;
 - Les date et heure limite de remise de l'offre ;
 - Mentions du recours éventuel à la négociation ;
 - L'adresse et les modalités de dépôt des offres.
 - Modèle de courriel de négociation

- **Assurer la traçabilité de la procédure :**

- Un cadre de fiche de traçabilité

- Rappel de l'objet de la consultation et de la procédure engagée (dates de consultation, estimation, critères) ;
- Les entreprises consultées
- Une analyse des offres

- **Répondre à l'obligation de transparence des procédures :**

- Un modèle de courriel aux entreprises non-retenues

- Courriel succinct pouvant néanmoins indiquer l'identité de l'opérateur économique retenu et le montant du marché

- Un modèle de courriel de notification

- **Liberté de l'acheteur pour les achats < 25 000 € HT**
- **Obligation d'un marché écrit à partir de 25 000 € HT**
 - Un devis signé :
 - Peu de garanties pour l'acheteur ;
 - Attention aux clauses générales de vente figurant au verso du devis.
 - Proposition d'un cadre de contrat simplifié avec référence au CCAG adapté